



Sécurité non assurée dans une résidence

Par **célinem33**, le **27/04/2010 à 14:00**

Bonjour,
Je loue depuis janvier un T2 dans une résidence (neuve) gérée par un syndic de copropriétaires (8 logements, mon propriétaire est un particulier, pas d'agence immobilière intermédiaire).
Depuis mon arrivée, je me suis fait voler mon vélo dans les parties communes (au sous-sol, nous avons une grande pièce que mon propriétaire m'a vendue comme local à vélos, sachant qu'il n'ya rien d'aménager pour les vélos...). Celui-ci était attaché à lui-même (pas de support), un cadenas reliait le cadre à la roue arrière.
Il y a une semaine, on m'a cette fois-ci, brisé la vitre passager avant de ma voiture pour me voler mon gps. Celle-ci était stationnée sur ma place de parking dans le garage au sous-sol.
Je tiens toutefois à préciser que la résidence n'est accessible que par les locataires : il faut un code pour la porte d'entrée principale et un bip pour l'accès au garage.
J'ai prévenu mon propriétaire et le syndic de ces problèmes de sécurité. Le syndic a depuis (il y a 2 jours) changé le code d'entrée de la résidence mais selon lui, il n'est pas responsable de ces vols et ne peut me dédommager car selon lui il n'y a pas eu effraction pour pénétrer dans l'immeuble...
Y a t'il un recours pour que je sois dédommagée de ces deux vols?
merci